

Le règlement de la 1^{ère} Edition de « la Naturace » 2019

Par l'acceptation de ce règlement, le participant à la course d'obstacles « la Naturace » :

- reconnaît avoir pris connaissance du règlement général de l'événement et en accepte l'intégralité des articles suivants.
- réalise l'engagement qu'il prend en participant à cette aventure et considère son degré d'exigence physique.
- reconnaît être apte à fournir des efforts physiques continus sur une distance maximum d'environ 3, 4 ou 8 km en fonction de la course choisie, à courir, ramper, escalader.
- s'engage à participer à cette aventure dans un esprit sportif d'entraide et de respect, tout en faisant son maximum pour coopérer avec l'organisation de l'événement.

ARTICLE 1 : Organismes.

L'Association La Tripatrouille, son comité directeur, ses adhérents, vous présentent la 1^{ère} Edition de la « Naturace », qui se déroulera le samedi 27 avril 2019, à Nandax (42).

ARTICLE 2 : Age requis.

- Pour le « Chti Parcours » de 3 Km, chaque participant doit être né entre 2004 et 2007. (12 à 15 ans)
- Pour la « Petite Nature » de 4 km ou pour « la Naturace » de 8 km, chaque participant doit être né au minimum en 2003 c'est-à-dire être soit :
 - âgé de 16 ans (validé par une autorisation parentale)
 - être majeur(e), donc né(e) avant le 27 avril 2001.

ARTICLE 3 : Inscription.

Chaque participant(e) doit s'inscrire :

Soit sur le site « chronopuce.fr » du 1^{er} février au 25 avril 2019, soit sur place dans la limite du nombre d'inscrits maximum prévus par les organisateurs (information communiquée sur le site internet à partir du 25 avril), en présentant :

- 1) Son certificat médical de non contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition, de moins d'un an, ou la copie de la licence FFA.

Si le certificat médical n'est pas inséré au moment de l'inscription, il vous sera demandé obligatoirement lors du retrait des dossards.

- 2) Son règlement à partir de 3 euros comprendra : collations et cadeau participant.

*Modèle autorisation parentale et certificat médical disponible sur notre site internet
« www.lanaturace.com ».*

- 3) Inscription par groupe

Elle doit être formée de 4 personnes minimum (mixte ou non), en joignant les certificats médicaux de chacun et le règlement, uniquement par CB pour le groupe,

Le nombre de participants est limité à 100 sur le Chti Parcours, 150 pour la Petite Nature et 200 pour la Naturace.

Le nombre maximum de participants est susceptible d'être modifié à tout moment par les organisateurs.

Par contre, l'Association « La Naturace » se donne le droit d'annuler cette course en cas de nombre insuffisant de participants au plus tard le 27 mars 2019. Dans ce cas, toute inscription sera remboursée.

Les organisateurs se réservent aussi le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure, de survenance d'un évènement susceptible de nuire à la sécurité des coureurs ou d'intempéries.

Le remboursement se fera alors à hauteur de 5 euros par participant sur la 4 km et 10 euros sur la 8 km.

ARTICLE 4 : Tarifs.

Tarifs	Du 1er février au 25 avril	Sur place
Le Chti Parcours 3 km	3 €	5€
La Petite Nature 4 km	9 €	11 €
La Naturace 8 km	18 €	20 €
Tarifs équipe (4 personnes)		
La Petite Nature 4 km	32 €	40 €
La Naturace 8 km	68 €	76 €
Option Repas		
Adulte	12 €	15 €
Jeune/étudiant 12 ans à 25 ans	10 €	13 €
Enfant - 12 ans	7 €	10 €

ARTICLE 5 : Retraits des dossards.

Les dossards sont à retirer :

Sur le site de Ressins : le samedi 27 avril à partir de 14h et au plus tard 30 minutes avant le départ de la 1^{ère} vague de la distance choisie lors de l'inscription.

Afin de retirer les dossards, vous devrez obligatoirement présenter :

- votre pièce d'identité (ou une copie),
- la pièce d'identité (ou une copie) de chaque participant dont vous voudriez retirer également le dossard (cas des groupes).

Les échanges et reventes de dossard sont interdits.

ARTICLE 6 : Chronométrage

Les puces électroniques peuvent être retirées dès 14 heures, le jour de la course sur place et au plus tard 30 minutes avant le départ de la 1^{ère} vague de la distance choisie lors de l'inscription

Les coureurs ne portant pas de puce électronique ne seront pas admis sur le parcours.

Après son arrivée, le coureur doit remettre sa puce électronique à l'accueil administratif, si ce n'est pas le cas le coût de facturation est de 5€.

ARTICLE 7 : Ethique.

Les organisateurs se donnent le droit de refuser tout participant :

- n'entrant pas dans les critères moraux* de la course,
- risquant de mettre en danger sa personne (consommation d'alcool, drogues, etc...) ou tout autre participant.

**Critères moraux* : L'état d'esprit de « La Naturace » est de se dépasser afin de venir à bout de l'épreuve, dans le respect et la convivialité. Amitié et fraternité sont de rigueur sur le parcours rigoureux.

ARTICLE 8 : Engagement solidaire

A chaque inscription, l'Association « la Tripatrouille » reversera 1 € au Comité Loire Cami Sport et Cancer, Association à but non-lucratif reconnue d'intérêt général et œuvrant sur le Roannais.

ARTICLE 9 : Classement et publication des résultats.

Le classement de la course sera visible sur place, après la course et disponible sur les sites : www.lanaturace.com et www.chronopuces.fr

ARTICLE 10 : Récompense et podiums.

Tous les participants se verront remettre un cadeau lors du retrait des dossards.

Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

Remise des récompenses dès 20h.

Récompenses au classement scratch pour les :

- Les 3 premiers hommes et 3 premières femmes sur la 4 km
- Les 3 premiers hommes et 3 premières femmes sur la 8 km
- La 1^{ère} équipe sur la 4 km
- La 1^{ère} équipe sur la 8 km
- Le groupe le plus nombreux
- Le ou la meilleur(e) jeune
- Le ou la meilleur(e) doyen(ne)

ARTICLE 11 : La Course : conditions et programme

La course « la Naturace » consiste à effectuer une boucle de 4 ou 8 km environ, entrecoupées d'obstacles, sans aucune obligation de les franchir en cas d'hésitation ou de difficulté, en pleine nature, avec 1 ravitaillement prévu sur le circuit ainsi qu'un ravitaillement à l'arrivée.

Les 2 courses sont chronométrées et régissent à des règles précises.

En empruntant les agrès, portiques ou obstacles en général, le participant court le risque de se blesser, sans qu'il y ait faute de la part de l'organisation dans la construction, la conception ou la mise en place de ces obstacles sur le parcours. Il est interdit d'évoluer en dehors du balisage.

Pour être classé, le participant devra franchir chaque obstacle. Dans le cas contraire, il subira une pénalité (comme par exemple une série de pompes ou un tour de circuit en fin de

parcours...) pour compenser le temps gagné à ne pas franchir l'obstacle, ou pourra être disqualifié.

Les participants doivent obligatoirement porter assistance à tout participant si nécessité. Tout participant qui abandonne doit le signaler à l'organisation. (commissaires ou bénévoles)

Des commissaires seront placés sur le parcours et à chaque obstacle pour vérifier le respect du règlement.

Cette course se déroulera par vagues de départ successives de 50 personnes maximum toutes les 15 minutes dont voici le programme.

Programme de la course :

-Dès 14h : Retrait des dossards / ouverture du Village de la Naturace

-14h15 : Ouverture de l'Espace Aventure 6-11 ans

-15h15 : Départ « Chti parcours » 12-15 ans

-16h : Départ de la 1^{ère} vague 4 km « La Petite Nature Elite » (temps estimé 25 min) =16h25

-16h10 : 2^{ème} Vague « la Fragile » 4km (temps estimé 35 min) = 16h45

-16h20 : 3^{ème} Vague « la Pleureuse » 4km (temps estimé 45 min) =17h05

-17h30 : Départ de la 1^{ère} Vague 8 km « La Naturace Elite » temps estimé 40 min (18h10)

-17h40 : Vague « Costauds » temps estimé 50 min (18h30)

-17h50 : Vague « Petit Costaud » temps estimé 1h (18h50)

-18h : Vague « Minus Costaud » temps estimé 1h10 et + (19h10 et +)

ARTICLE 12 : Espace Aventure réservé aux 6- 11 ans.

Les enfants disposent d'un Espace Aventure, sécurisé et fermé où ils peuvent franchir, sauter, rouler en toute sécurité. L'accès est gratuit, sur des plages horaires, sous la surveillance d'encadrants mais sous la responsabilité des parents. (accès possible dans la limite des places disponibles) Le port d'un survêtement est vivement conseillé pour le franchissement des obstacles. Prévoir une tenue de rechange. Le port de bijoux ainsi que de tout objet de valeur est vivement déconseillé.

Ils devront impérativement respecter le sens et les limites du parcours matérialisées et respecter les consignes des encadrants présents sur le parcours.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure un enfant dont le comportement serait susceptible de perturber le bon déroulement de l'Espace ou susceptible de nuire à la sécurité des autres enfants ou des encadrants.

ARTICLE 13 : Respect de l'environnement.

Il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le site. Les zones de ravitaillement sont pourvues de poubelles prévues à cet effet. Elles doivent être impérativement utilisées par les participants. Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'organisation pour s'en débarrasser.

ARTICLE 14 : Restauration / Apéro concert

Possibilité de se ravitailler sur place tout au long de l'après-midi (snack, buvette).

Dès 19h, un apéro concert est proposé avec le groupe Akcouna dans le Village arrivé.

A partir de 20h30, un repas concert est organisé sur réservation lors de l'inscription (tarif 12 € adulte/ 10€ jeune-étudiant / 7 € enfant). Il sera possible, sur place, de réserver son repas. (tarif 15€ adulte / 13€ jeune-étudiant / 10 € enfant)

ARTICLE 15 : Tenue vestimentaire

Il est vivement conseillé aux participants de porter une tenue sportive adéquate (collants ou survêtements qui ne craignent pas d'être déchirés voire à usage unique) protégeant jambes et bras, gants pour le franchissement d'obstacles et des vraies chaussures de course à pieds. Aucune plainte ne sera prise en compte en cas de dégradation du matériel personnel.

La tenue vestimentaire doit être adaptée aux conditions météorologiques.

Le port de bijoux est vivement déconseillé. (bagues, colliers, boucles d'oreille,...) et est susceptible de générer des blessures graves.

Le port de déguisement est fortement conseillé mais ne doit pas entraver l'avancement des participants sur le parcours, notamment pour le franchissement des obstacles, ni présenter un risque quelconque de blessure pour l'ensemble des participants.

ARTICLE 16 : Ravitaillement.

Les participants à chaque course bénéficieront d'un ravitaillement à mi-parcours et d'un second à l'arrivée.

ARTICLE 17 : Secours

Un service d'assistance médicale est assuré par des unités de secours mobiles de la protection civile.

Ces derniers sont alertés, en cas de besoin, par les signaleurs répartis sur les parcours et équipés d'émetteurs radios. Sur avis médical, l'organisation se réserve le droit de mettre hors-course et de faire évacuer du parcours toute personne qu'elle juge inapte à continuer l'épreuve. Tout participant faisant appel à un médecin ou secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions.

En cas de nécessité, et dans l'intérêt de la personne secourue, il est fait appel aux équipes de secours qui, dès lors, prennent la direction des opérations et mettent en œuvre tous les moyens appropriés. Si vous trouvez quelqu'un qui semble en difficulté, il est important de le signaler aux signaleurs présents tout au long du parcours.

ARTICLE 18 : Consignes / Vestiaires / douches.

Vous aurez la possibilité de laisser votre sac et/ou vos objets de valeurs (clés, portefeuille et portable), dans un espace privé et sécurisé. (un N° vous sera écrit sur le bras)

Des vestiaires et douches seront à votre disposition à l'issue de cette course dans le gymnase du Lycée.

ARTICLE 19 : Couverture photos et audiovisuelles.

Du fait de son engagement, chaque participant déclare avoir pris connaissance et accepte les dispositions légales et réglementaires relatives au droit de reproduction publique par l'image de l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci sur l'Espace Aventure et sur les Courses.

ARTICLE 20 : Parkings.

Différentes zones de parking seront balisées dans l'enceinte du site de Ressins.

Le stationnement à l'intérieur du site est toléré sous réserve du respect des règles de sécurité et du code de la route et sur les zones de parking indiquées. Le passage des véhicules de secours devra impérativement être possible en tout lieu.

En cas d'intempérie, si le terrain n'est pas praticable, les véhicules ne devront surtout pas stationner sur l'accotement de la chaussée en veillant au respect des règles de sécurité et du code de la route. Les participants prendront alors en compte le temps de déplacement de leur véhicule jusqu'au lieu de départ de la course.

ARTICLE 21 : Assurance / Responsabilités.

La course « La Naturace » se déroule sur des terrains strictement privés.

Seule l'attribution du transpondeur permet au participant l'accès à ces derniers.

Ce qui implique qu'une personne ne respectant pas les conditions du règlement (âge minimum, certificat médical,...) mais effectuant toutefois la course peut être sanctionnée juridiquement.

Concernant la responsabilité civile, l'association « La Tripatrouille » est couverte par une police d'assurance N°..... chez la Compagnie AXA Assurance Roanne.

Les concurrents devront vérifier que leurs vaccins sont bien « à jour ».

Les participants sont tenus d'avoir une police d'assurance Responsabilité Civile garantissant leur responsabilité tant vis-à-vis des tiers, que vis-à-vis des installations fournies par l'organisation pour tout dommage où leur responsabilité se trouverait recherchée ou engagée.

Conformément au règlement général, tout participant déclare renoncer à tout recours de lui-même ou de ses assureurs, contre l'organisateur, les prestataires et les partenaires de l'organisateur et leurs assureurs pour tout dommage direct ou indirect que ces derniers pourraient occasionner à lui ou à ses biens, ainsi qu'à ses préposés.

Par ailleurs, les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux vols et/ou accidents éventuels, aussi bien corporels que matériels (véhicule par exemple).